

Aide à l'hébergement touristique 2010

Demande de subvention

FICHE TECHNIQUE

Aide à la rénovation des hôtels et campings classés et indépendants (sans appartenance à une chaîne intégrée) dans les communes rurales

Nom et prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Portable _____

Fax _____ Courriel _____

Hôtel

Nombre d'étoiles _____ Date de classement / reclassement _____

Camping

Nombre d'étoiles _____ Date de classement / reclassement _____

Critère d'éligibilité : obtention du classement préfectoral avant travaux (à joindre à la demande)

Liste indicative des dépenses éligibles : rénovation de chambres, salles de bain, parties communes, accueil, salle de restauration ou cuisine, salle de séminaire, équipements de loisirs

Peinture

Menuiserie

Plomberie

Electricité

Travaux spécifiques liés à la rénovation d'un équipement de loisirs

Montant de l'aide :

Hôtels : 10 % du montant des travaux H.T. plafonnés à 20.000 € soit un plafond d'aide de 2.000 €

Campings : 10 % du montant des travaux H.T. plafonnés à 10.000 € soit un plafond d'aide de 1.000 €

N.B. : aide cumulable avec les aides susceptibles d'être apportées dans le cadre d'une démarche «Tourisme et Handicap» et/ou «gestion environnementale»

Liste des pièces à joindre

- La demande de subvention dûment complétée
- Les devis correspondants au projet
- Le plan de financement du projet
- L'arrêté de classement / reclassement préfectoral

Remarques générales pour l'ensemble du programme d'aides à l'hébergement touristique :

- Les demandes doivent impérativement être déposées avant la réalisation des travaux,
- Les travaux doivent être effectués par des entreprises, la main d'œuvre personnelle est exclue,
- Seul, l'achat de matériaux justifié sur facture est pris en compte,
- Plusieurs demandes peuvent être déposées, par année d'exercice, dans la limite des plafonds indiqués et pour des travaux différents.

CONTACTS

C.D.T. Thomas KREISER : 04.91.13.84.11

C.G. 13 Dominique MARTINEZ : 04.91.21.22.67